



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

CH/FL n° 09 - 2 2 8

Affaire suivie par :
Carole HOLLEVILLE
Chef de bureau DPAE 3
Téléphone :
03 22 82 38 71.

Affaire suivie par :
Karin BANCILHON
Chef de bureau DPAE 4
Téléphone :
03 22 82 38 72

Fax :
03 22 82 37 69
Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Amiens, le 1 DEC. 2009

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à
Messieurs les Présidents d'université
Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale
de l'AISNE, de l'OISE et de la SOMME
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Madame la directrice du C.R.D.P.
Messieurs les directeurs de la D.R.D.J.S. et des D.D.J.S.
Monsieur le directeur du CREPS de Picardie
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers et conseillers techniques
Mesdames et messieurs les coordinateurs et délégués de direction
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : Pré-inscription au mouvement interacadémique 2010 des :

- **adjoints administratifs des services déconcentrés,**
- **infirmier(e)s,**
- **assistants de service social,**
- **adjoints techniques de laboratoire.**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités d'inscription au mouvement interacadémique pour les personnels ci-dessus souhaitant solliciter une mutation hors académie.

L'enregistrement des demandes s'effectuera en trois phases.

1) PRÉ-INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Les agents de l'académie d'AMIENS souhaitant rejoindre une autre académie devront **obligatoirement** se pré-inscrire par le biais de l'application AMIA, à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia>

Le service de préinscription sera ouvert **du 18 janvier 2010 au 15 février 2010**.

Aucune modification des vœux ne sera autorisée après la fermeture du serveur. A compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

Les agents souhaitant uniquement participer aux opérations de mobilité interne à leur académie ne se préinscrivent pas.

Les possibilités d'accueil de chaque académie seront publiées au BOEN en février 2010.

2) SAISIE DES VŒUX - PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Après la période de pré-inscription, les agents souhaitant quitter l'académie d'AMIENS devront saisir leurs vœux sur le serveur AMIA de l'académie d'accueil. Les dates de saisies, propres à chaque académie, seront renseignées dans le planning de l'application AMIA.

A titre d'information, l'académie d'AMIENS permettra une saisie des vœux
 du 20 mars au 20 avril 2010.

PARTICULIÈREMENT SIGNALÉ

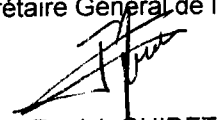
Les agents souhaitant entrer dans une académie ne pourront se connecter pour participer au mouvement intra-académique que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur AMIA.

3) CONFIRMATION DES VŒUX

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents devront éditer leur demande de mutation dont il conviendra de faire retour, accompagnée des éventuelles pièces justificatives, par la voie hiérarchique, au rectorat de l'académie demandée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie



Patrick GUIDET

P.J. : Fiche technique : Se pré-inscrire au mouvement.



Comment se pré-inscrire au mouvement intra-académique ?

Accès...

Il est obligatoire d'effectuer une préinscription si vous souhaitez participer au mouvement d'une autre académie (ou de plusieurs) que votre académie d'affectation actuelle et si vous appartenez à l'un des corps suivants :

- infirmière ou infirmier
- adjoint technique des établissements d'enseignement
- adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- adjoint administratif de l'administration centrale
- adjoint technique de laboratoire des établissements d'enseignement
- assistants de service social

De plus, vous pourrez vous préinscrire durant la période indiquée (exemple : Du 15 Décembre année au 16 Mars année+1). Lorsque cette période sera dépassée, vous ne pourrez plus vous préinscrire.

Comment faire ?

- 1 - Se rendre sur la **page d'accueil** de l'application Amia.
- 2 - Renseigner votre **CORPS** d'appartenance parmi ceux proposés dans la liste déroulante
- 3 - Renseigner votre **ACADEMIE** d'appartenance actuelle parmi celles proposées dans la liste déroulante
- 4 - Selon les sélections que vous aurez effectuées en -2- et -3- vous aurez au maximum **3 choix affichés** :
 - muter dans **votre** académie
 - muter dans **une autre** académie
 - muter dans une **collectivité d'outremer** (C.O.M.)
- 5- Vous effectuez le choix "**muter dans une autre académie**"
- 6- Vous effectuez le choix "**vous pré-inscrire à un mouvement Académique**"
- 7 - Cliquez ensuite sur le bouton "se préinscrire".
- 8 - Se **connecter** en saisissant vos identifiants de connexion.
 - Le login est votre NUMEN (**NU**mero **E**ducation **N**ationale)
 - Le mot de passe par défaut est votre date de naissance (saisie sous la forme "JJ/MM/AAAA", par exemple "15/04/1967")

A la première connexion, un autre mot de passe devra être choisi ainsi que le moyen pour le retrouver.

Ce nouveau mot de passe devra être utilisé pour les connexions ultérieures.

Si vous oubliez votre mot de passe, vous cliquerez sur le lien "Mot de passe oublié", devrez renseigner votre NUMEN, et il devrez répondre précisément à la question que vous aurez saisie la première fois

9- Vous pouvez effectuer le choix "**modifier votre dossier**" pour mettre à jour certaines rubriques qui ne le seraient pas

10- Pour créer votre demande de préinscription, effectuez le choix "**Consulter votre demande**"

La première fois, vous obtiendrez le message "Aucune demande de pré-inscription n'a été enregistrée."

11 - Cliquez sur le bouton "modifier" si aucune demande n'a été faite.

12 - La liste de toutes les académies apparaît. Cochez les académies où vous souhaiteriez participer au mouvement intra-académique (cinq académies au maximum), puis cliquer sur les boutons "valider" puis "terminer votre demande"

Note :

- vous pourrez suivre les étapes ci-dessus pour MODIFIER les académies que vous aviez initialement renseignées : revenir jusqu'à l'étape 12 et utiliser le bouton "modifier"
- de même pour la suppression de votre demande de préinscription : revenir jusqu'à l'étape 12 et utiliser le bouton "modifier" Supprimer votre demande"